

MALLETTE

Conseil des Arts de Saguenay

États financiers
Au 31 décembre 2007

Accompagnés du rapport de mission d'examen

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actariat
Syndics et gestionnaires

MALLETTE

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Bureau 301
Place Jean-Louis Gauthier
198, rue Racine Est, c. p. 1360
Chicoutimi (Québec) G7H 5G7

Téléphone (418) 693-8888
Télécopie (418) 693-9087
Courriel info.chicoutimi@mallette.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
Conseil des Arts de Saguenay,

Nous avons procédé à l'examen du bilan de **CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY** au 31 décembre 2007 ainsi que des états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la Société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Chicoutimi (Québec)
Le 4 mars 2008

Conseil des Arts de Saguenay

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2007

2006

« Non vérifié »

PRODUITS

Apports reçus sous forme de services (note 2)	18 169 \$	2 714 \$
Subventions de Ville de Saguenay (note 2)	72 200	95 000
Subvention - Sommet de la culture	6 100	-
Subventions salariales	9 186	5 950
Dons et commandites	761	-
Intérêts	1	298
	<hr/>	<hr/>
	106 417	103 962

CHARGES

Salaires et charges sociales	61 037	48 802
Assurances	1 115	1 117
Formation	773	-
Fournitures de bureau et papeterie	3 237	2 492
Frais d'adhésion	640	123
Frais d'analyse des demandes de subventions et projets spéciaux	11 151	5 759
Frais de voyage, représentation et de déplacement	9 056	2 419
Intérêts et frais bancaires	158	90
Publicité, promotion et site web	13 745	541
Services professionnels	2 642	1 325
Sommet de la culture	6 930	-
	<hr/>	<hr/>
	110 484	62 668

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(4 067) \$ 41 294 \$

Conseil des Arts de Saguenay

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2007

2006

« Non vérifié »

SOLDE , début de l'exercice	42 848 \$	1 554 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 067)	41 294
SOLDE , fin de l'exercice	38 781 \$	42 848 \$

Conseil des Arts de Saguenay

BILAN

Au 31 décembre

2007

2006

« Non vérifié »

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse

39 959 \$

37 866 \$

Créances (note 5)

2 243

7 608

42 202 \$

45 474 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation (note 6)

3 421 \$

2 626 \$

ACTIFS NETS

Non affectés

38 781

42 848

42 202 \$

45 474 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil des Arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2007

« Non vérifié »

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, vise à conseiller et à soutenir la création, la production, la diffusion artistique et professionnelle et la relève sur le territoire de Ville de Saguenay. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des apports

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services et subventions de Ville de Saguenay

Les apports reçus sous forme de services sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Au cours de l'exercice, l'Organisme s'est vu octroyé de Ville de Saguenay des subventions de fonctionnement totalisant 72 200 \$, reçues en espèces.

L'Organisme a reçu également d'autres apports sous forme de services totalisant 18 169 \$ dont 6 035 \$ au titre de frais d'analyse des demandes de subventions et projets spéciaux, 1 500 \$ au titre de services professionnels, 6 920 \$ au titre de frais de publicité, promotion et site web, 100 \$ au titre de frais de voyage, représentation et de déplacement, 200 \$ au titre de fournitures de bureau et papeterie et 3 414 \$ au titre de frais du sommet de la culture.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Conseil des Arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2007

« Non vérifié »

3. CHANGEMENT FUTUR DE MÉTHODE COMPTABLE

Instruments financiers

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les chapitres 3862 *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863 *Instruments financiers - présentation*. Ces normes devront être appliquées à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, l'Organisme devra adopter ces normes pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2008. Le chapitre 3862 établit de nouvelles normes en ce qui a trait aux informations à fournir pour les instruments financiers et son adoption ne devrait avoir aucune incidence sur les montants inscrits dans les états financiers de l'Organisme. Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation déjà établies par le chapitre 3861 *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* et, par conséquent, n'aura aucun impact sur les états financiers de l'Organisme.

4. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Organisme a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux chapitres 3855 *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation* et 3861 *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*.

5. CRÉANCES

	2007	2006
Avance à un organisme	- \$	5 000 \$
Subventions salariales	-	1 901
Taxes à la consommation	1 143	368
Autre	1 100	339
	2 243 \$	7 608 \$

6. DETTES D'EXPLOITATION

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	1 967 \$	2 079 \$
Salaires et retenues à la source	1 454	547
	3 421 \$	2 626 \$

Conseil des Arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2007

« Non vérifié »

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des états financiers et des notes complémentaires.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

9. INFORMATIONS SUR LE FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu selon le décret, Ville de Saguenay administre et a la garde d'un fonds spécial qui sert exclusivement à des versements de subventions et à pourvoir au frais de fonctionnement du Conseil des arts. Ce fonds réservé est constitué des sommes suivantes:

- dons, legs et subventions
- contributions à même le budget de Ville de Saguenay

Le conseil des arts de Saguenay n'a qu'un pouvoir de recommandation relativement aux subventions à verser annuellement.

À titre d'information et selon les données extraites du rapport financier consolidé de Ville de Saguenay au 31 décembre 2007, les opérations du fonds réservé se détaillent comme suit:

	<u>2007</u>
Produits	
Participation financière de la Ville	390 838 \$
Participation financière de la Ville au Programme de soutien aux projets spéciaux	30 000
Dons	6 000
Intérêts	1 928
	<u>428 766</u>
Charges	
Somme versée au conseil des arts pour son fonctionnement	70 000
Aides financières accordées aux organismes professionnels (*)	282 800
Aides financières accordées aux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux projets spéciaux (**)	66 685
	<u>419 485</u>
Excédent de l'exercice	9 281
Solde du fonds réservé au début	44 489
Solde du fonds réservé à la fin	<u>53 770 \$</u>

Conseil des Arts de Saguenay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2007

« Non vérifié »

9. INFORMATIONS SUR LE FONDS RÉSERVÉ (suite)

	<u>2007</u>
(*) Aide financières accordées aux organismes professionnels	
Caravane Films Productions	30 000 \$
Centre d'expérimentation musicale	7 000
Corporation des métiers d'art	9 300
Festival des Musiques de Création	15 000
Festival Jazz et blues	10 000
Galerie Séquence	15 000
L'atelier des arts du feu	5 000
Le Lobe	5 000
Les Amis de Chiffon	6 000
Les Ateliers de Tout Tout	10 000
ManiganSes	55 000
Médium-Marge	11 000
Orchestre symphonique SLSJ	31 500
Salon du Livre	20 000
Société d'Art Lyrique du Royaume	23 000
Théâtre CRI	10 000
Théâtre La Rubrique	20 000
	<u>282 800 \$</u>
(**) Aides financières accordées aux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux projets spéciaux	
Les Têtes heureuses	8 000 \$
Caravane Films productions	6 500
L.A.S.T.U.S.E.	8 000
Ligue improvisation musicale	5 955
Les Ateliers de Tout Tout	11 000
Galerie Séquence	8 250
Centre d'expérimentation musicale	6 500
Collectif littéraire DVDrama	8 000
Espace virtuel	8 000
Théâtre du Faux Coffre	3 000
	<u>73 205</u>
Moins: Solde à payer (10 %)	<u>(6 520)</u>
	<u>66 685 \$</u>